

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Catherine Sicuranza et consorts intitulée « Frais de babysitting »

- Le président passe la parole à Mme Catherine Sicuranza pour le développement de cette interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

En réponse à l'interpellation qui vient d'être lue par Mme Catherine Sicuranza, voici la position de la Municipalité concernant ces frais de babysitting à destination des familles qui souhaiteraient s'engager pour le Conseil communal et qui siègeraient au sein de cette Assemblée ou dans des commissions.

La Municipalité salue cette proposition au service des familles, mais ce sujet touchant finalement l'organisation du Conseil communal et n'étant pas de compétence de la Municipalité, cette dernière propose au président et son Bureau de bien vouloir intégrer cette demande dans le futur préavis qui sera établi au printemps 2026 et qui visera à régler les vacances et les traitements auxquels les Conseillers auront droit pour la législature 2026-2031. Voilà la réponse qu'elle peut donner ce soir.

- Le président demande aux interpellants s'ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- Mme Catherine Sicuranza : répond par l'affirmative.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Le président déclare que comme l'a dit Mme la Syndique Christine Girod, le Bureau proposera en début de l'année prochaine une proposition pour la rémunération des Conseillers et ce point sera intégré dans cette proposition.